



55 rue Navier
75017 Paris
01 42 28 50 38
club@scuf.org

139^{ème} Assemblée Générale du SCUF - 2 février 2023

Paris, le 16 janvier 2023

Résolutions soumises aux votes 139^{ème} Assemblée Générale du 2 février 2023

Première résolution

L'Assemblée Générale approuve le procès-verbal de la 138^{ème} assemblée générale du 11 janvier 2023.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve le rapport moral et sportif sur l'exercice 2021- 2022 tel qu'il lui a été présenté par le Président.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale approuve les comptes sur l'exercice 2021-2022 qui se traduisent par un bénéfice de 41.778,29 € ainsi que le rapport financier présenté par le Trésorier Général. Elle décide d'affecter cette somme au report à nouveau.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale donne quitus au Conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice 2021-2022.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale approuve le projet de budget 2022-2023 qui prévoit un total de produits de 1.632.986 € conduisant à un résultat au minimum à l'équilibre. Elle approuve, en conséquence, les montants des cotisations fixées pour chacune des sections.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer la société Experta, domiciliée 12 rue de Castellane 75008 Paris, comme Commissaire aux comptes de l'association, pour une durée de six exercices comptables soit jusqu'à l'assemblée qui arrêtera les comptes de l'exercice clos le 31 août 2028.

Septième résolution

L'assemblée Générale prend acte de la démission de Mesdames Caroline Martin et Mathilde Gérard et de Monsieur Emmanuel Masselin.

./ ...

Huitième résolution

L'Assemblée Générale réélit pour 3 ans, comme membres du Conseil, les personnes suivantes :
Monsieur Lionel BUSSON, Jacques EPELBAUM, Cyril GIZARD, Etienne OUSTEAU, Xavier SEYRIG,
Jean-Louis SIMON et Pascal WAGNER